

SAINT-NOM CONFÉRENCES **ALAIN BARATON**

Jardinier en chef
du domaine national du château de Versailles

Les secrets des arbres



**Dimanche
15 décembre 2024**
Espace JKM à 17h
Entrée gratuite sur réservation
(modalités page 6)

Extrait vidéo :



Décembre 2024 #82 www.saint-nom-la-breteche.fr



8

Golf : St-Nom-la-Bretèche,
lauréat de la coupe d'Europe



9

Le jeu pour tout savoir
sur la Plaine de Versailles !



10

Renouvellement du Conseil
municipal des jeunes



15

Opération « Une naissance,
un arbre » le 11 janvier 2025

**SPÉCIALISTE DU LAVAGE DE VITRE
AUPRÈS DES PARTICULIERS**



- 50 % DE CRÉDIT D'IMPÔT DÉDUIT IMMÉDIATEMENT
- DES VITRES TOUJOURS PROPRES
- UTILISATIONS DE PRODUITS ÉCOLOGIQUE
- ENTRETIEN COMPLET DE VOS CHÂSSIS
- TOUJOUR LE MÊME INTERVENANT.

Pour toute souscription d'un contrat par l'intermédiaire du « Grand Angle », le premier passage est offert*.

*Sous réserve d'un contrat souscrit sur 36 mois.

Devis gratuit **01 80 87 83 03** ou en ligne sur www.vitroclair.fr - onglet « contact »



La Terrasse
du tennis

Ouvert au public
Nous serons ravis de vous accueillir avec le sourire et dans la bonne humeur !



- Restauration traditionnelle
- Produits frais et raffinés
- Prix raisonnable
- Service traiteur
- Mise à disposition de notre salle pour tous types d'événements

01 34 81 23 91

Chemin du parc des sports à Feucherolles - situé au sein du Comité de tennis des Yvelines



*Menuiserie
Geppetto*

NOTRE SHOWROOM

8 rue de Maule
78970 BAILLY

09 75 51 11 30

menuiserie-geppetto-78.com

Dressing, pergolas, parquet, verrière...



Fenêtres



S.P.C.E. Choron



Salle d'exposition



Plomberie - Sanitaire
Traitement de l'eau



Électricité générale
Chauffage électrique



Chauffage Central



Climatisation & ventilation
Pompes à chaleur



Remplacement
de Chaudière



Chauffe-eau thermodynamique,
Électrique

*Création
&
rénovation
de salle de bains*

24, rue Charles de Gaulle
Tél. : **01.30.56.71.87**

78860 Saint-Nom-le-Bretèche
Port. : 06.80.13.98.67

www.spce-choron-chauffage-electricite.fr

e-mail : spce.choron@wanadoo.fr



Editorial

Chers Nonnais-Bretêchois,

Notre pays a engagé le dernier trimestre de l'année en cours avec un nouveau gouvernement : le 45^e de la Ve République.

Il s'est mis à la tâche rapidement pour présenter le budget du pays au Parlement pour l'année 2025.

Compte tenu de la situation financière nationale, du regard dubitatif de l'union européenne (la France est sous procédure de déficit excessif) et de la pression des agences de notation, les efforts qu'il envisage de demander aux citoyens, aux entreprises et aux collectivités territoriales ne sont pas une surprise...

Cependant, donner à penser que les communes sont les principales responsables du déficit public a immédiatement provoqué la stupeur et l'indignation solidaires des maires.

En effet, d'un côté les collectivités ne peuvent pas voter un budget en déficit (contrairement à l'État) et ne peuvent emprunter que pour investir. Il est utile de rappeler que la totalité des emprunts des collectivités territoriales représente à peine 9 % de la dette nationale.

(*) devise de notre commune

D'un autre côté depuis 12-15 ans l'État a appliqué une politique de re-centralisation qui prive les collectivités de ressources et ajoute des prélèvements d'office, tout en se déchargeant vers elles de plus en plus de compétences.

Alors qu'elles portent 70 % de l'investissement public, l'État réduit sans cesse les capacités financières des collectivités. Les communes vivent d'autant plus mal d'être montrées du doigt que ce sont ces dispositions centralisatrices, charges imposées et désengagements de l'État qui les ont contraintes à demander récemment un effort important à leurs habitants pour assurer le maintien des services et entretenir ou améliorer les infrastructures.

Notre commune est aussi, comme chaque année, à cette période, en préparation budgétaire 2025 et les services, comme les élus, ont reçu une lettre de cadrage explicite ; les arbitrages indispensables suivront.

Le dossier de l'Espace JKM a commencé son parcours de sollicitations auprès des subventionneurs et financeurs ; le dossier de l'église a franchi une étape essentielle et indispensable puisque nous avons

obtenu de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) qu'elle l'inscrive dans sa liste des monuments à restaurer.

Malgré le tumulte national et international du moment « angulus ridet - ce coin qui nous sourit »* - reste un havre de tranquillité où l'on se parle, se sourit, se respecte, même si récemment des affichettes et des graffitis inconvenants ont pu interpeller ou blesser. Ils ont donné lieu à un dépôt de plainte.

Préservez tous ensemble cet environnement paisible et cette qualité de vie que beaucoup nous envient.

En ces temps festifs, notre commune va retrouver décorations et illuminations, le traditionnel repas des aînés, le marché de Noël, des commerces regorgeant d'idées, le manège... Après une année fertile en événements marquants et en émotions olympiques, profitons de ces moments privilégiés en famille ou entre amis.

L'équipe municipale et les agents municipaux se joignent à moi pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes !

Châteauneuf

Gilles Studnia, Maire

Au sommaire

4 INFOS PRATIQUES

Recensement de la population
Horaires mairie et agence postale
Prochain conseil municipal
Permanences juridiques gratuites
Recensement des jeunes citoyens

5 ÉVÉNEMENTIEL

A vos agendas
Marché de Noël
Animations de Noël
Conférence d'Alain Baraton
Spectacle Jeune public

6 ACTUALITÉ DU VILLAGE

Cérémonie des vœux du Maire
Du côté du golf
Le jeu de la Plaine de Versailles
Prochain don du Sang
Permanence France Rénov'
Attention : actions de chasse
Transport en Ile-de-France

10 GÉNÉRATIONS

Conseil municipal jeunes
A l'espace jeunes
Ateliers informatique

Petite enfance
Harcèlement scolaire
L'abeille à l'école
Du côté de la bibliothèque
Concours de nouvelles

12 CADRE DE VIE

Travaux à l'église
Autoroute de Normandie
Accès à la gare
Téléphonie mobile
Déchets végétaux
Encombrants, gravats, écobus

Une ressourcerie à proximité
Une naissance, un arbre
Poulaillers et volières
Chiens dangereux

17 RETOUR EN IMAGES

18 LIBRE EXPRESSION

Infos pratiques

Recensement de la population 2025

Horaires mairie

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h et 14h-17h
 - Mercredi : 9h30-12h
 - Samedi : permanence accueil, état-civil et police municipale le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 12h
- L'agence postale communale est ouverte aux mêmes horaires, ainsi que le samedi de 9h30 à 12h.

Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal aura lieu en mairie le **mardi 10 décembre 2024** à 19h30. L'ordre du jour est diffusé sur le site web de la ville quelques jours auparavant. Cette séance sera ouverte au public et retransmise en direct sur la page Facebook de la mairie. Retrouvez l'intégralité des délibérations et le procès verbal des séances précédentes sur le site www.saint-nom-la-breteche.fr.

Permanences juridiques

Maître Sophie Legond, avocate à la Cour de Versailles, assure une permanence juridique gratuite en mairie, un samedi par mois de 9h30 à 12h, **uniquement sur rendez-vous** au 01 39 02 12 12 ou par mail : cabinet@avocats-legond.com.



Le recensement de la population intervient tous les 5 ans. Il est obligatoire. Le prochain se déroulera du **16 janvier au 15 février 2025** sur l'ensemble de la commune. Cette enquête supervisée par l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) est très importante pour notre commune. Elle détermine le chiffre officiel de la population légale. L'analyse des statistiques permet de mieux cerner les besoins des habitants en matière de logement, d'emploi, d'éducation...

A ce titre, une enquête « familles » visant à mieux connaître les modes de vie, sera associée au recensement (enfants résidant hors du logement, relation des enfants avec leurs grands-parents...). Rappelons que les informations collectées sont totalement confidentielles et que seul l'INSEE est habilité à les traiter.

11 agents recenseurs ont été recrutés par la mairie. Leurs photos seront publiées dans un trombinoscope distribué au préalable. Néanmoins, restez vigilant. Méfiez-vous des arnaques à la fausse qualité.

Recensement des jeunes citoyens



Les jeunes gens de nationalité française, filles et garçons, ayant atteint l'âge de 16 ans, doivent se faire recenser en mairie dans les trois mois suivant leur date anniversaire. Pièces à fournir : carte d'identité ou passeport, livret de famille. Possibilité de faire la démarche en ligne sur www.service-public.fr

Le jeune reçoit une attestation de recensement et sera par la suite convoqué à la journée de défense et de citoyenneté (JDC). Ces démarches sont nécessaires notamment pour participer aux concours et examens d'Etat, passer son permis de conduire, s'inscrire sur les listes électorales...

Contact en mairie : 01 30 80 07 00

Magazine municipal Grand Angle n° 82 - Décembre 2024

Mairie : 32 rue de la Fontaine des Vaux 78860 Saint-Nom-la-Bretèche. Tél. : 01 30 80 07 00.
Directeur de la publication : Gilles Studnia, Maire. Directrice de la rédaction : Karine Dubois.
Responsable service communication : Pascal Bouchain, communication@mairiesnlb.fr
Tél. 01 30 80 07 13 / Régie publicitaire : LVC Communication : 06 11 59 05 32
Mise en page par nos soins. Impression : Mégatop (Naintré) 2 500 exemplaires.
Photos : Freepik et tout droit réservé. Dépôt légal : Décembre 2024 / ISSN 1268-4678.



à vos agendas !

SPECTACLES

CHOEUR SCALAE CAELI

Samedi 7 décembre

Gloria de Vivaldi, La Guerre de Jannequin et cantate pour la Paix de Milhaud, à 18h30 à l'église de Saint-Nom-la-Bretèche. Participation libre.



CONCERT DE NOËL

Samedi 7 décembre

Interprété par les élèves et les professeurs du Conservatoire de Musique et de Danse de la commune, à 18h à l'Espace JKM. Entrée libre.

SPECTACLE JEUNE PUBLIC

Vendredi 3 janvier

« Lofomboli, l'oiseau aux pouvoirs magiques » un spectacle où se mêlent danse, conte et théâtre. 15h à l'Espace JKM
Entrée : 6 €. Réservation auprès du SACA* (détails p. 7)



SAINT-NOM DU RIRE

Samedi 25 janvier

Une soirée de l'humour proposée par le SACA* en collaboration avec Eric Bouvron, où des talents confirmés ou en devenir se succéderont sur la scène de l'Espace JKM à partir de 20h30. Entrée 15 € (TR : 8 €).

MUSIQUE DE CHAMBRE

Dimanche 26 janvier

Au menu : des oeuvres de Robert Schumann et Louis Vierne présentées par le Conservatoire de Musique et de Danse, à 17h à l'Espace JKM. Participation libre.



QUEEN & ELTON JOHN

Samedi 8 février

Récital-show présenté par le SACA* et interprété par les frères Jarry au violoncelle et piano, à l'Espace JKM à 20h30. Entrée 15 € (TR : 8 €).



ANIMATIONS

MARCHÉ DE NOËL

Samedi 14 décembre

Produits locaux, cadeaux, artisanat, gastronomie... à l'Espace JKM, de 10h à 17h.



C'EST NOËL !

Vendredi 20 décembre

Animations proposées par le SACA*, dès 16h30, place de l'Europe, au centre du village, en présence du Père Noël. Détails page 7.

CRÉASOLDES

Dimanche 2 février

Vêtements, maroquinerie, bijoux, céramique, accessoires, tissus... à petits prix proposés par Choeur Artisanas, de 10h à 17h à l'Espace JKM.

CINEMA

FILM D'ANIMATION

Mercredi 22 janvier

Projection d'un film pour jeune public à l'Espace JKM, à 15h. Entrée gratuite sur réservation auprès du SACA*.

SOUVENIR

HOMMAGE AUX « MORTS POUR LA FRANCE » EN ALGÉRIE, MAROC, TUNISIE

Judi 5 décembre

A 14h au monument aux morts

CEREMONIE

VOEUX DU MAIRE ET DU CONSEIL MUNICIPAL

Samedi 25 janvier

Réception en mairie salle du Conseil municipal à partir de 11h, ouverte à tous les habitants de la commune.

CONFERENCE

LES SECRETS DES ARBRES

Dimanche 15 décembre

Alain Baraton, jardinier en chef du domaine national, ouvre la première édition de Saint-Nom Conférence, à 17h à l'Espace JKM. Gratuit sur réservation auprès du SACA*.

EXPOSITION

EXPO REG'ART

Du 6 au 9 décembre

L'association Reg'art 78 présente les oeuvres de plusieurs de ses artistes à la maison des associations, 9 route de Saint-Germain. Entrée libre : vendredi de 14h à 18h, samedi,



+Infos ?

(* Service des Affaires Culturelles et Associatives (SACA) de la mairie.
Tél. 01 30 56 66 27
resa.culture@mairiesnlb.fr

Marché de Noël

Sam. 14 déc.

Une trentaine de stands illumineront vos fêtes !



Le Service des Affaires Culturelles et Associatives (SACA) vous attend nombreux à l'Espace JKM pour découvrir les nouveautés du Marché de Noël local. Possibilité de se restaurer sur place. Samedi 14 décembre 2024, retrouvez vos produits festifs : cadeaux, artisanat, décorations, gastronomie, produits locaux... à l'Espace JKM, de 10h à 17h !



Dim. 15 déc.

Les secrets des arbres

Conférence d'Alain Baraton

Jardinier en chef du domaine national de Trianon et du parc du château de Versailles depuis 1982, responsable du domaine national de Marly-le-Roi depuis 2009, Alain Baraton tient aussi des chroniques régulières sur *France Inter* et *France 5*.

Il a également écrit de nombreux livres et articles sur les thèmes du jardinage, des plantes et de Versailles, dont le récent « *Dictionnaire amoureux des arbres* » sorti sous un prestigieux format illustré.

« *Là où il n'y a pas d'arbre, il n'y a pas de vie* », écrit Alain Baraton qui décline de A à Z son amour inconditionnel de la nature et du végétal dans ce dictionnaire illustré édité en 2021.

« *Le monde des arbres est vraiment extraordinaire. Pas un mois ou presque sans apprendre une information sur ces végétaux capables de vivre mille ans et plus. Les arbres m'ont transmis l'envie d'éternité. Ils m'ont donné comme pouvoirs la patience, la sagesse, et une idée de l'immortalité.* »

Une seconde conférence d'Alain Baraton est programmée à l'Espace JKM le dimanche 18 mai 2025 sur « *L'histoire des forêts* ».

Le monde de demain se pense aujourd'hui et ensemble. Ainsi, à travers une série de conférences thématiques, la commune souhaite aborder des sujets de société en suscitant le questionnement et en offrant des

clefs de compréhension qui donnent envie d'agir. Une façon de construire le futur de nos enfants.

Modalités : Entrée gratuite sur réservation auprès du Service culturel de la mairie 01 30 56 66 27 ou resa.culture@mairiesnlb.fr

Animations de Noël

Père et Mère Noël, lutins, fanfare et goûter à la sortie de l'école

Pour bien commencer les vacances de Noël, les enfants sont attendus avec leurs parents dès la sortie des classes, place de l'Europe au coeur du village, avec de nombreuses animations : magie et sculpture sur ballons, photos avec le Père et la Mère Noël et leurs lutins, un échassier, de la musique de Noël interprétées par la fanfare « *Orphéon d'Herblay* », des crêpes, du chocolat chaud et des bonbons offerts par le service culturel de la mairie.

Le manège sera présent comme les années précédentes sur la place de l'Europe du 16 décembre 2024 au 6 janvier 2025.



Ven. 20 déc.



Jeune public

Ven. 3 janv.

Lofomboli, l'oiseau aux pouvoirs magique



Ce spectacle pour enfants est proposé par le Service des Affaires Culturelles et Associatives (SACA) de la mairie le vendredi 3 janvier 2025 à 15h à l'Espace JKM, lors de la seconde semaine des vacances scolaires.

Un voyage où le conte, la tradition orale, la danse et les rythmiques africaines nous transportent entre imaginaire et réalité.

Tarif unique : 6 € sur réservation par email : resa.culture@mairiesnlb.fr

Cérémonie des voeux



Monsieur le Maire et les membres du Conseil municipal recevront les Nonnais-bretêchois à la mairie à partir de 11h, le samedi 25 janvier 2025. A cette occasion, monsieur le Maire fera un point sur les actions municipales menées, en cours et à venir et mettra à l'honneur les nouveaux habitants.

Par ailleurs, le Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) fera le bilan de ses récentes activités.

Cérémonie ouverte à tous !



Des permanences pour vous aider dans vos démarches

La Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) met à votre disposition des permanences gratuites et individualisées avec un conseiller *France Renov'* afin de vous accompagner dans les projets de rénovation énergétique de votre bâti.

Quels travaux réaliser ? Quelles aides financières ? Auprès de qui les demander ?

Prochaine permanence au pôle Aménagement, Environnement et Développement Economique de la CCGM, 39 Grande rue à Feucherolles :

- **mercredi 11 décembre 2024**
uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 01 30 55 12 69

Du côté du golf

St-Nom-la-Bretèche remporte la coupe d'Europe des Clubs



© ffgolf

Du 24 au 26 octobre 2024, une vingtaine d'équipes venues de toute l'Europe étaient réunies dans le Médoc, à proximité de Bordeaux, pour disputer le Championnat d'Europe des Clubs messieurs. Après avoir remporté, pour la 2^e année consécutive, la coupe de France début septembre, l'équipe de Saint-Nom-la-Bretèche y défendait les couleurs de la France. Avec deux coups d'avance sur l'équipe danoise, les Nonnais-Bretêchois sont sortis vainqueurs du trophée européen qui a malheureusement dû être écourté à 36 trous au lieu de 54 initialement prévus, la pluie ayant rendu le parcours impraticable. Ainsi, Aaron Van Hauwe, Paul Franquet, Oscar Couilleau, Nicolas Bauer, le capitaine et Arnaud Verhaeghe, le coach, sont rentrés à Saint-Nom-la-Bretèche avec ce nouveau trophée, portant à 6 le nombre de victoires en coupe de France par équipe, et 2 en coupe d'Europe.

Autre grande nouvelle : en raison de la fermeture du golf national de Saint-Quentin-en-Yvelines liée aux travaux de construction de la ligne 18 du *Grand Paris Express*, l'*Open de France* sera organisé à St-Nom-la-Bretèche du 18 au 21 septembre 2025.



Actions de chasse

Au sein de la forêt domaniale de Marly et du bois de Poncy

Faute de prédateurs naturels, ces chasses strictement réglementées, permettent de réguler les populations de gros gibiers qui ont fortement augmenté ces dernières années. En consommant les graines et les jeunes plants, ces grands mammifères mettent à mal le renouvellement naturel des forêts, déjà très affaiblies par le réchauffement climatique. Sans oublier les risques d'accidents de la circulation accrues en raison de leurs déplacements. C'est pourquoi, chaque année, des actions de chasse sont organisées par l'*Office National des Forêts* (ONF) :

- **au sein de la forêt de Marly** : lundis 9 et 16 décembre 2024, 6, 13, 20 et 27 janvier, 3 et 10 février, 3, 10 et 24 mars 2025

- **au sein du bois de Poncy** : jeudis 5 et 19, vendredi 20 décembre 2024, jeudis 9 et 23, vendredi 17 janvier, jeudi 13 et vendredi 27 février et vendredi 28 mars 2025.

Chasse en continu de 9h à 18h. Pour la sécurité de tous, il est interdit de pénétrer dans les zones chassées.

Lors de ces journées, des panneaux « chasse en cours » sont disposés en périphérie du secteur concerné.

Retrouvez, en temps réel, les zones chassées dans la forêt en téléchargeant l'application *Melckone*.



Plaine de Versailles

Le jeu pour s'amuser entre amis ou en famille !



Sorti tout récemment, le jeu de la Plaine de Versailles est une excellente idée cadeau pour petits et grands. Il propose un parcours découverte de notre belle région avec la mise en valeur des 31 communes qui la composent.

500 questions sur notre environnement, notre patrimoine, notre agriculture ont été élaborées avec les acteurs du territoire, professionnels, associations et habitants.

- achat en ligne au prix conseillé de 30 € avec le QR code ci-contre :
- directement auprès de l'Association Patrimoniale de la Plaine de Versailles, 33 ter rue des Petits Prés à Feucherolles,
- chez *Soif d'Évasion*, 59 avenue des Platanes, à St-Nom-la-Bretèche.



Don du sang

Prochaine collecte
à Saint-Nom-la-Bretèche :
vendredi 10 janvier 2025
de 15h30 à 19h30 à l'Espace
JKM, place Henri Hamel.

Uniquement sur rendez-vous sur :
mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

Toute personne âgée de 18 à 70 ans, qui pèse plus de 50 kg et qui est reconnue apte suite à un entretien sur place avec un médecin de l'Établissement Français du Sang (EFS), peut donner son sang.

Liste des contre-indications sur le site de l'EFS. Les hommes peuvent donner jusqu'à 6 fois par an et les femmes jusqu'à 4 fois.

Entre deux dons de sang, il faut respecter un délai de 8 semaines minimum.

Pour un premier don, se présenter avec une pièce d'identité.

Pour les donateurs réguliers, la carte de donneur est acceptée, ainsi qu'une carte de transport ou une carte vitale.

+Infos : dondesang.efs.sante.fr

Transport en Ile-de-France

Dès janvier 2025, c'est la révolution billettique !

En septembre, Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France, l'annonçait déjà : début janvier 2025, une révolution de la billettique va simplifier les trajets des utilisateurs des transports en Île-de-France.

Voyageurs occasionnels, 2 tickets à tarif unique pour tous les Franciliens, où que vous habitiez :

- Vous prenez le train, le RER ou le métro ? Un trajet vous coûtera désormais 2,50 €, quelle que soit votre destination, même si vous allez à l'autre bout de l'Île-de-France (sauf aéroports).

- Vous prenez le bus ou le tramway ? Votre trajet sera facturé 2 €, quelle que soit votre destination (sauf aéroports).

Par ailleurs, le passe *Navigo Liberté+* sera étendu à l'ensemble de la région. Vous circulerez partout en Île-de-France avec votre passe *Navigo* en prenant librement le train, le métro, le tram, le bus, le RER. Vous bénéficierez de tarifs avantageux et les correspondances seront offertes, quel que soit le mode de transport que vous emprunterez ! Avec *Navigo Liberté+* : le ticket Métro-Train-RER sera à 1,99 € et le ticket Bus-Tram à 1,60 €.

Le 2 janvier 2025
Révolution de la billettique

Simplification des tarifs des transports en Île-de-France

Le même prix pour tous les Franciliens, où qu'ils habitent et où qu'ils se rendent

- 2,50 € pour un Ticket métro / train / RER
- 2 € pour un Ticket bus / tram

Liberté+ valable partout en Île-de-France

Des tarifs réduits pour vos trajets :

- 1,99 € pour le Ticket métro / train / RER
- 1,60 € pour le Ticket bus / tram

Et les correspondances offertes, pour tous les modes de transport

îledeFrance
mobilité

Ateliers informatiques



La Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) propose de nouveaux ateliers numériques à destination des séniors. Ceux-ci se tiendront en mairie de Saint-Nom-la-Bretèche à partir du 15 janvier 2025.

Ils se dérouleront sur 5 séances le mercredi par groupe de 10-15 personnes et par ½ journée.

Inscription auprès d'Annie MARQUARD au 01 30 80 07 11 ou d'Eloïse MARTIN au 01 82 86 01 75.

Petite enfance

La Maison des Loisirs et de la Culture (MLC) organise depuis plus d'un an des « Cafés-poussettes » thématiques à l'Espace JKM, une à deux fois par mois, à destination des enfants de 0 à 3 ans accompagnés de leurs parents, grands-parents, assistantes maternelles...

Prochain rendez-vous vendredi 13 décembre. Participation : 7 €.

Nouveauté !

Cette année, la MLC propose également des ateliers d'éveil psychomoteur pour les bébés qui marchent à « 4 pattes », jusqu'à l'entrée à l'école, tous les mercredis de 10h à 10h45, accompagnés d'un adulte.

Tarif : 200 €/an + adhésion MLC.

Conseil municipal jeunes

Renouvellement de la moitié des membres du CMJ

Comme tous les ans, les élèves de l'école élémentaire ont élu, dès le mois de septembre, 6 de leurs camarades de CM1 sur présentation, comme les « grands », d'un véritable programme en faveur de la jeunesse. Ainsi, Nina Bonvin, Mathilde Luitaud, Henrique Beauvais, Augustin Luyt, Manon Couette et Théo Paitel ont rejoint les 6 élèves de CM2 déjà élus l'an dernier. Le 12 novembre, tous étaient conviés en mairie par monsieur le Maire pour échanger avec des membres du conseil municipal des « adultes » autour de leurs projets. Merci à eux pour leur engagement citoyen.



A l'Espace Jeunes

Retour sur les vacances de la Toussaint

Lors des dernières vacances scolaires, les jeunes ont pu participer, entre autres, à une sortie cinéma, une initiation au baseball avec le club « Les Saints », une escapade à vélo avec M. Boron, adjoint au Maire en charge du scolaire, une soirée bowling et un shooting photo avec « Eternity photography » dans le cadre d'Halloween. Exceptionnellement, l'espace Jeunes sera fermé pendant les vacances de Noël.



Tombola au marché de Noël en faveur du Téléthon

L'Espace Jeunes et le Conseil municipal jeunes se mobilisent pour collecter des fonds au profit du Téléthon. Ils seront présents au marché de Noël, le samedi 14 décembre à l'Espace JKM, pour vendre des tickets de tombola avec, à la clé, une oeuvre de AL Tony à gagner. Faites un bon geste et tentez votre chance !

+Infos : Marc Eloffe, tél. : 06 24 02 83 96.

Harcèlement scolaire

Les élèves de l'école Pasteur disent NON !



Le 7 novembre, comme l'an dernier, les élèves de l'école élémentaire Pasteur se sont mobilisés à l'occasion de la journée nationale de lutte contre le harcèlement.

A cette occasion, tous vêtus de blanc, les élèves ont interprété un chant sur l'amitié et ont bénéficié, tout au long de la journée, d'une sensibilisation sur le thème « *Ton problème, c'est mon problème* ».

Ils ont aussi réalisé une magnifique oeuvre artistique collective exposée dans le hall de l'école puis formé dans la cour les lettres NAH pour dire « Non Au Harcèlement ».

L'abeille à l'école

Tous les secrets de la ruche dévoilés

Afin de sensibiliser les plus jeunes à l'importance de sauvegarder les abeilles, la commune et l'école élémentaire ont organisé l'intervention d'un apiculteur local, début octobre.

Pratiquant l'agriculture depuis plus de 35 ans, Jacky Boisseau, gère son propre rucher, dont il vend les produits.



Il est aussi membre de la **Plaine de Versailles**, jury au concours général agricole (pour le miel) et a co-fondé la fête du miel à Plaisir. Très pédagogue, il intervient régulièrement dans les écoles de la région.

A l'école Pasteur, environ 80 élèves de 4 classes différentes ont pu en découvrir davantage sur la vie des abeilles. Bien préparés par leurs professeurs, ils ont échangé de façon constructive avec l'apiculteur.

Parmi les sujets abordés : l'anatomie de l'abeille, la naissance d'une reine, la fécondation, les différents « métiers » des abeilles au cours de leur vie (ouvrières, nourrices, gendarmes...), la fabrication des alvéoles, les dangers des pesticides, etc.

Face à l'engouement de tous, d'autres interventions seront organisées à l'avenir.

Du côté de la Bibliothèque

Prochains rendez-vous des Doudous

- Mercredi 11 et samedi 14 décembre de 10h à 10h30.

Les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parents sont invités à la bibliothèque pour écouter de belles histoires et des comptines. Animation gratuite de 30 minutes. Places limitées. Réservations obligatoires.

Atelier d'écriture adultes

- Mardi 10 décembre, de 19h à 21h. Gratuit sur inscription.

+infos : Bibliothèque municipale, place des Écoliers.

Site web : bibsnlb.cassioweb.com

Mail : bibliotheque@mairiesnlb.fr

Tél. : 01 30 51 31 90

Horaires :

- mardi 15h-18h30,
- mercredi 9h30-12h30 / 14h-18h30,
- vendredi 10h30-12h30 / 15h-18h30 - samedi 10h-12h30.

Fermeture exceptionnelle du 24 décembre au 4 janvier.

Concours de nouvelles

Un concours d'écriture a été organisé par la Maison des Loisirs et de la Culture, sur le thème : « *L'envol d'une plume* ». La remise des prix s'est déroulée dans la soirée du 16 novembre à l'Espace JKM.

Catégorie Jeunes Plumes :

- Emma Tilly, 12 ans (1^{er} prix)
- Rémi Sebiane, 10 ans (2^e prix)
- Ambre Isfaoui, 10 ans (3^e prix)

Catégorie Adultes :

- Danièle Gérard (1^{er} prix)
- Virginie Maronne (2^e prix)
- Elisabeth Michelot (3^e prix)

Retrouvez les textes des lauréats sur le site www.mlc-saintnom.com



Travaux à l'église

La stabilité du clocher sous surveillance

Courant novembre, une dizaine de capteurs électroniques ont été installés à l'intérieur et à l'extérieur de l'église pour mesurer avec précision, sur une durée de 12 mois, l'origine des fissures constatées sur l'édifice. Parallèlement, des sondages ont été réalisés sur les fondations afin de mieux comprendre les mouvements d'inclinaison du clocher. Ces études bénéficient d'un soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC). Afin de limiter les problèmes d'humidité, les arbustes plantés le long des murs de l'église ont été déplacés.

Les travaux d'urgence qui concernent notamment les problèmes d'infiltration et la consolidation des décors intérieurs, vont faire l'objet d'un permis de construire. Cette restauration va s'inscrire dans un programme pluriannuel.

Autoroute de Normandie

Nouvelles mesures de péage en flux libre

A compter de ce mois de décembre 2024, l'ensemble de l'axe Paris-Normandie (A14-A13) passe en flux libre. Les barrières physiques de péage sont désormais remplacées par des portiques équipés de capteurs et de caméras.

La technologie permet de photographier les plaques d'immatriculation et de détecter la présence d'un badge de télépéage qui doit être bien positionné sur le pare-brise. Chaque véhicule est ainsi identifié et le montant du péage est calculé en fonction de sa catégorie (véhicules légers, motos, poids lourds) et du trajet réalisé. **Le paiement s'effectue une fois l'ensemble du parcours terminé dans un délai de 72h.** Plusieurs solutions de paiement sont proposées pour s'adapter à chaque client :



TÉLÉPÉAGE

Avec un badge bien fixé, rien ne change pour vous !



EN LIGNE SUR SANEF.COM

Dans les 72h après chaque trajet ou automatiquement en créant votre compte.



EN POINT DE VENTE

Dans les 72h chez les buralistes du réseau Nirio.

- Le badge de télépéage reste l'option la plus simple. Elle est déjà utilisée par plus 50 % des conducteurs. Il suffit de fixer le badge au niveau du pare-brise, et le montant du péage est prélevé automatiquement chaque mois.
- Le site [sanef.com](https://www.sanef.com) permet également de payer en ligne, soit après chaque trajet, dans les 72 heures suivant le passage sous les portiques, soit en créant un compte client pour automatiser les paiements.
- Les clients qui préfèrent payer en espèces ou par carte bancaire peuvent se rendre chez un des buralistes du réseau agréé Nirio, répartis sur tout le territoire.

Que se passe-t-il en cas de non paiement ?



Accès à la gare

Inauguration du prolongement de la piste cyclable



Le 5 novembre, le prolongement de la piste cyclable et piétonne, ainsi que l'aménagement du parking permettant d'accéder à la gare de Saint-Nom-la-Bretèche / Forêt de Marly, ont officiellement été inaugurés en présence de tous les acteurs qui ont permis la réalisation de ce projet. Ainsi, la route forestière des Muses, portion d'un kilomètre située sur la commune de l'Étang-la-Ville, permet désormais de bénéficier d'une voie sécurisée depuis notre village jusqu'aux quais. Les véhicules, et plus particulièrement les bus, peuvent à présent se croiser grâce à la nouvelle disposition des places de stationnement. Enfin, l'Office National des Forêts (ONF) ayant imposé d'exclure tout élargissement de la chaussée aux dépens de la zone boisée, une circulation alternée a dû être mise en place dans la partie la plus étroite. A la demande de notre commune, les feux viennent d'être équipés de capteurs pour s'adapter au flux de circulation, ce qui la rend désormais plus fluide.

Téléphonie mobile

Projet d'antenne Orange en zone Sud de la commune

De longue date, le secteur Sud de notre village souffre d'une mauvaise connexion au réseau mobile. Afin de résoudre ce problème, la mairie avait identifié plusieurs lieux possibles pour accueillir une antenne téléphonique sur son territoire.

La plupart n'ont pas été retenus pour différentes raisons, notamment l'incompatibilité avec le Plan Local d'Urbanisme. L'un des lieux, situé entre le bassin de rétention à proximité du rond-point Est et la forêt de Marly, avait fait l'objet d'un dépôt de dossier auprès des autorités, mais il a été rejeté par la Missions Régionales d'Autorité Environnementale (MRAE) en raison de son emplacement en zone naturelle. Son avantage majeur était la relative discrétion de l'antenne grâce à la forêt voisine.

Tout récemment, un autre projet situé route du Vivier aux Moines sur un terrain communal proche des **Jardins de Gally**, a été validé sur le plan administratif.

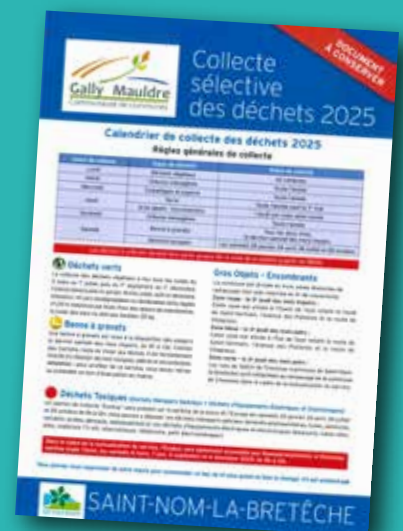
Orange, principal opérateur concerné par cette installation, rédige actuellement un dossier de consultation qui devrait être soumis au public incessamment. Ce dossier sera disponible en mairie durant un mois et accompagné d'un cahier pour recueillir les remarques. Étapes suivantes : le dépôt d'une déclaration préalable, puis l'autorisation de travaux qui donnera le feu vert à l'installation. La disponibilité du dossier de consultation sera annoncée sur les supports d'information numériques (Facebook, site web, application mobile, newsletter web, panneaux lumineux).



Collectes sélectives

Le calendrier nouveau est arrivé !

Le calendrier 2025 des collectes des déchets ménagers édité par la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM) est encarté dans ce présent magazine. D'autres exemplaires sont disponibles toute l'année en mairie ou téléchargeable sur le site de la mairie.



Objets encombrants

Les prochaines collectes des objets encombrants sont prévues, selon votre secteur :

- **Jeudi 12 décembre** (secteur vert)
- **Jeudi 19 décembre** (secteur bleu)
- **Jeudi 16 janvier** (secteur rouge)

Sont concernés tous les objets volumineux sauf pneus, tuiles, gravats, placo, pots de peinture (même vides), réfrigérateurs, matériel informatique, téléviseurs, batteries, bouteilles de gaz...

Les objets encombrants sont à déposer sur le trottoir, en soirée, la veille de la collecte.

Gravats

Une benne sera mise à disposition, chemin des Cochons, **samedi 25 janvier 2025**, de 9h à 13h pour le dépôt de gravats, à l'exception du plâtre et des matériaux amiantés.

Pour y accéder, vous devez au préalable vous inscrire en mairie.

Rappel : les Nonnais-Bretêchois ont accès à une déchetterie. Modalités sur le site web de la mairie : www.saint-nom-la-breteche.fr

Ecobus

Pour collecter vos déchets ménagers spéciaux (DMS) et les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), l'Ecobus stationnera sur le parking de la place de l'Europe, **samedi 25 janvier 2025** de 9h à 12h.

Exemples de DMS : peintures, colles, vernis, solvants, produits phytosanitaires, pesticides, produits d'entretien dangereux, cartouches d'encre, radios, piles, batteries, ampoules, tubes néon, huiles et filtres à huile...

+Infos : 01 30 07 67 73 (Sepur).

Déchets végétaux

Rappel : collectes ralenties en hiver

Comme chaque année, la collecte des déchets végétaux n'a lieu qu'une semaine sur deux de décembre à février inclus. Merci de vous référer au calendrier des collectes ci-joint. Les sapins de Noël (sans flochage ni sac à sapin) seront à déposer sur les trottoirs, les dimanches 5 ou 19 janvier 2025 pour être collectés le lendemain.

Distribution de sacs pour la collecte des déchets végétaux



La ville de Maule, membre de la Communauté de Communes Gally Mauldre (CCGM), a fait don à notre village de sacs biodégradables pour le recyclage des déchets issus du jardin (tonte, feuilles, mauvaises herbes, taille...).

Depuis début octobre, ils sont distribués gratuitement en mairie aux habitants qui en ont l'usage. Ces sacs, une fois remplis, seront collectés par l'entreprise SEPUR et transportés à Thiverval-Grignon pour y être recyclés en compost.

Modalités : 40 sacs par mois et par foyer remis en mains propres les **lundis, mardis, jeudis et vendredis matin de 8h30 à 12h, jusqu'à épuisement du stock.**

Ressourcerie

Donnez une seconde vie à vos objets

Si vous envisagez de faire un peu de rangement dans vos objets inutilisés, pensez à la Ressourcerie de Saint-Germain-en-Laye.

Créée tout récemment par Marion, habitante de notre Communauté de Communes, elle se trouve à 10 minutes de Saint-Nom-la-Bretèche en voiture.

Cet espace permet de donner une seconde vie à de nombreux objets : vêtements en bon état (sans tache ni trou), petits meubles, cadres, bibelots, luminaires, petits électroménagers, livres, jouets, vaisselle, articles de sport, fournitures scolaires et bureautiques (séparer les types de produits dans des contenants différents).

En allant à la ressourcerie, vous pouvez non seulement trouver des articles de seconde main uniques et à petits prix, mais aussi contribuer à la réduction des déchets et à la préservation de l'environnement.

Horaires d'ouverture : Mercredi de 13h à 17h, vendredi de 13h à 19h et samedi de 10h à 12h. Adresse : 3 rue des Gaudines à Saint-Germain-en-Laye

Pour plus d'informations sur les activités et les événements de l'association de Marion, « *Mille mains et merveilles* », ou pour en savoir plus sur la mission de la ressourcerie, rendez-vous sur le site web : www.1000mainsetmerveilles.fr.



Une naissance, un arbre



Une belle façon de planter pour l'avenir...

Devant le succès de l'opération « *Une naissance, un arbre* » initiée l'an dernier dans le cadre du budget participatif écologique attribué par la Région Ile-de-France, la mairie renouvelle cette action en faveur de l'environnement.

Le principe est simple : pour la naissance d'un enfant nonnais-bretêchois, un arbre est planté avec le concours de ses parents et une petite plaque en bois gravée indique à proximité le prénom de l'enfant et sa date de naissance.

Les agents des espaces verts de la mairie ont déjà préparé la zone située cette année à l'entrée du chemin du Buisson Sainte-Anne. Y seront installés les arbres des enfants nés en 2024. Chaque famille concernée sera prochainement invitée par courrier à participer, le 11 janvier prochain, à la plantation.

Les essences d'arbres sélectionnées par le service des espaces verts de la mairie et des élus sont pour cette année : tilleuls, chênes sessiles, charmes, érables, sorbiers des oiseleurs, noisetiers et nêfliers.

Ces variétés sont considérées comme résistantes aux variations climatiques : elles sont capables de s'adapter au manque d'eau et de supporter les pics de chaleur.



Poulaillers et volières

Déclaration obligatoire auprès de la police municipale

Afin de prévenir les épidémies de grippe aviaire, le recensement des propriétaires non commerciaux de volailles de basse-cour et d'oiseaux captifs d'ornement élevés en extérieur est obligatoire.

L'Influenza Aviaire Hautement Pathogène (IAHP) est une maladie très contagieuse des oiseaux domestiques ou sauvages. Néanmoins, les souches virales qui circulent actuellement en Europe ne présentent pas de danger pour la santé humaine.

Le niveau de risque pour l'IAHP vient de passer de « modéré » à « élevé » par le Ministère de l'Agriculture en raison des migrations saisonnières. Cette décision implique de prendre des mesures de précaution afin d'éviter tout contact entre les volailles domestiques et les oiseaux sauvages. Si vous possédez des animaux de basse-cour (poules, canards, oies, pigeons...), vous devez remplir le formulaire CERFA n° 154472*02 téléchargeable sur le site de la mairie et le transmettre à la Police municipale de Saint-Nom-la-Bretèche. Un registre des déclarations est tenu à jour et mis à disposition des services de la Préfecture en cas d'épidémie.



Dernière minute :

La déchetterie des Clayes-sous-Bois, fermée depuis juillet en raison d'un incident technique, a rouvert ses portes. Pour obtenir une carte d'accès, consultez le site web de la mairie ou les pages 38-39 du guide pratique.

Chiens dangereux

Depuis 2010, un permis de détention obligatoire est délivré par la commune où réside le détenteur d'un chien d'attaque, de garde ou de défense de plus de 8 mois.

Chiens d'attaque (1^{ère} catégorie)

Ce sont les chiens issus de croisements qui sont non-inscrits au Livre des Origines Françaises (LOF). Ils peuvent se rapprocher morphologiquement des Staffordshire terrier (pitbulls), Mastiff (boerbulls), Tosa...

Depuis 2010, il est interdit d'acheter, de vendre, de donner ou d'introduire ces chiens en France.

Les personnes ayant acquis un chien d'attaque avant 2010, doivent obligatoirement posséder un permis de détention.

Chiens de garde ou de défense (2^e catégorie)

Il s'agit de chiens de race : Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa ou assimilables aux Rottweiler, sans être inscrits au LOF.

Ces chiens considérés dangereux doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure dans tous les lieux publics.

Déclarer un chien de première ou deuxième catégorie :

Prendre rendez-vous auprès de la Police municipale après avoir réuni l'ensemble des documents suivants :

- Carnet de vaccination
- Passeport du chien et carte I-CAD
- Attestation d'assurances responsabilité civile incluant l'animal
- Attestation d'aptitude (stage de formation obligatoire)
- Evaluation comportementale

Contact : 01 30 80 07 17
(Police municipale)



ÉLECTRICITÉ / PLOMBERIE / TRAITEMENT D'EAU

DÉPANNAGE - CRÉATION - RÉNOVATION
CHAUFFAGE - ADOUCISSEUR - MOTORISATION - INTERPHONIE

SAS ALVES

26 ter, avenue des Platanes - 78860 Saint-Nom-La-Bretèche

Tél. : 01 70 72 68 90

Mail : contact@alves-sas.com



Évasions Gourmandes
Boulangerie - Pâtisserie - Chocolaterie

Produits faits maison • Découvrez notre gamme et pains blo

Boulangerie Pâtisserie Viennoiserie Confiserie Traiteur

01 34 62 07 81

1, place de l'Europe • 78860 Saint-Nom-la-Bretèche
Du mercredi au samedi : 7h-19h30 • Le dimanche fermeture à 18h

GrandChêne
Section Internationale
est le nouveau nom de la
Section Internationale
La Celle Saint-Cloud - Noisy-le-Roi

GrandChêne
Section Internationale
Bilingual education since 2002

Fondée en 2002, notre section britannique offre des programmes bilingues de la Grande Section à la Terminale dans six écoles partenaire à Noisy-le-Roi et la Celle Saint Cloud. Nous visons l'excellence académique grâce à une approche centrée sur l'élève, soutenue par une communauté anglophone chaleureuse et active.

+33 7 77 70 34 37
admissions@grandchene.org
www.grandchene.org

J-M Peinture
06 07 56 25 62

Peinture intérieur & extérieur
Petits travaux de rénovation
Parquet & Carrelage

jeanmarcpeinture@gmail.com
40 rue Charles de Gaulle
78860 Saint-Nom-La-Bretèche

SAS ISSNER
Création - Rénovation

06 86 84 02 14

Carrelage intérieur
(sol, salle de bains, cuisine, parquet)

Terrasse
(dallage, carrelage, pavé, bois, composite, dalle sur plot)

Démolition

40, rue Charles de Gaulle
78860 Saint-Nom-la-Bretèche
sas.issner@gmail.com



10 OCTOBRE : L'Orchestre départemental des Sapeurs-Pompiers des Yvelines, dirigé par Jean-Louis Delage, de nouveau sur la scène de l'Espace JKM, et cette année, accompagné par une cornemuse.



11 NOVEMBRE : Transmettre aux jeunes générations, le souvenir de l'Armistice de 1918 et du sacrifice des soldats morts pour la France, est chaque année l'un des objectifs de cette cérémonie solennelle.



15 NOVEMBRE : Une quinzaine de parents ont répondu présent à la conférence organisée en mairie par le service Jeunesse sur le thème « Mon ado me provoque, comment réagir ? ».



DU 17 AU 24 NOVEMBRE : La mairie et l'association *Sharks Missions France*, présentaient l'exposition « Arts et Océans » rassemblant les œuvres d'une vingtaine d'artistes, salle du conseil municipal.



22 NOVEMBRE : L'Amicale des Commerçants et Artisans de la commune, en partenariat avec la mairie, proposait la traditionnelle soirée de dégustation du Beaujolais nouveau, place de l'Europe.



23 NOVEMBRE : Le service culturel de la commune a présenté une adaptation contemporaine de « L'École des Femmes », célèbre comédie de Molière, interprétée par la compagnie Viva à l'Espace JKM.

UN POINT PROJETS AVANT LA FIN D'ANNÉE

Au sujet de la gare, nous indiquions dans notre tribune d'octobre que nous allions insister auprès de la Communauté d'agglomération de St Germain Boucles de Seine pour que la temporisation des feux s'adapte au flux automobile et à la période de la journée (heures creuses/pleines). Bonne nouvelle : cette demande a été entendue et les feux désormais équipés de caméras et de programmeurs permettent de fluidifier la circulation. Nous attendons également un retour positif à une autre demande : celle de reculer la ligne d'attente au feu lorsque l'on remonte de la gare car son positionnement actuel est dangereux. Concernant l'église, les opérations de pose des capteurs et de sondages des fondations ont été engagés. Elles nous ont obligés, comme vous aurez pu le constater, à ôter les végétaux qui poussaient le long du bâtiment et ce définitivement pour éviter toute source d'humidité. Les résultats des études en cours détermineront le montant des travaux. D'ores et déjà nous recherchons des solutions pour alléger la facture pour la collectivité en explorant la piste d'un financement participatif avec la fondation du Patrimoine. Le projet de réfection du terrain de football est toujours à l'étude : les sondages et études de sols continuent pour vérifier la faisabilité. Le Sud de notre village fait l'objet quant à lui de deux projets à court et moyen termes : celui de l'aménagement des abords du rond point comme convenu avec les riverains de ce quartier. Il s'agit globalement de la zone enherbée (hors rond point) située entre les domaines de la Ranchère et des 3 côtés et du domaine du clos St Nom. Et celui de l'installation d'une antenne pour offrir une couverture téléphonique satisfaisante aux habitants de toute la partie Sud du village. Le choix d'un emplacement pour ce type d'équipement est toujours complexe. Idéalement il ne doit être ni trop éloigné du village pour que le réseau soit utilisable, ni situé trop près des habitations. Avec l'idée qu'il puisse se confondre avec le paysage nous avons envisagé la pose d'une antenne le long de la forêt, ce qui nous a été refusé. Le nouvel emplacement envisagé est plus visible mais doit permettre d'alimenter correctement toute la partie Sud, celle qui en a réellement besoin. Une consultation va débiter ce mois-ci. A l'approche de la fin d'année nous vous donnons rendez-vous au marché de Noël et sur la place du village pour de nouvelles animations festives... Très joyeuses fêtes ! L'équipe « *Un village en mouvement* ».

DE LA NÉCESSITÉ DE S'ADAPTER

Alors que nous rédigeons cette tribune, l'Assemblée Nationale débat du budget et des mesures pouvant permettre la diminution du déficit public. Une des pistes les plus marquantes est la diminution de 5 milliards d'€ de la dotation aux collectivités locales. Si elle devait être votée, cette disposition obligerait les collectivités à revoir totalement les subventions permettant aux communes de financer leurs projets.

C'est pourquoi le souhait de l'équipe majoritaire de financer un nouvel aménagement autour du rond-point «entrée de ville – Est», dont le coût s'élève à 94 k€ supplémentaires, nous semble contestable. On ne peut à la fois déplorer la difficulté à obtenir des subventions en envisageant que les projets essentiels, tels l'aménagement du centre JKM, soient potentiellement impactés et, en même temps, jeter de l'argent par la fenêtre. Le coût d'aménagement de ce rond-point était déjà déraisonnable, il est aujourd'hui pharaonique. Et si ce rond-point était esthétique... Surnommée « la friche », cette étendue lunaire est loin de faire l'unanimité.

Depuis 2020, l'inflation, la hausse des taux, le déficit budgétaire, la crise de l'immobilier, la faible croissance, les crises politiques et sociales ont profondément modifié notre environnement économique. Nous avons la conviction que notre commune ne peut plus être gérée comme ce qui avait été promis lors des élections et que certaines dépenses devraient être reconsidérées. Le monde change. Il est nécessaire de se remettre en question, ne pas rester figé dans ses certitudes, prendre du recul et s'adapter.

C'est pourquoi nous sommes favorables à une consultation citoyenne pour ce type de projets à plusieurs centaines de milliers d'euros. Question d'agilité... et de respect pour nos concitoyens qui voient passer l'augmentation record de leur taxe foncière dans quelques plants et gros galets blancs envahis par les mauvaises herbes. En espérant que le bon sens et la raison l'emportent sur l'obstination, nous souhaitons à chacun de très belles fêtes de fin d'année.

« Ensemble pour Saint-Nom-La Bretèche » - Jean-Philippe ANTOINE, Nathalie ZENOU, Jérôme FENAILLON, Sophie LAFEUILLADE

LA SÉCURITÉ, TOUS RESPONSABLES !

Nous sommes ravis de l'aménagement de la route vers la gare et de sa nouvelle piste cyclable élargie. Espérons que le local sécurisé à vélos construit lors des travaux, sera bientôt mis en service ! Ce projet contribue à une mobilité plus douce, et son utilisation optimale dépend du respect des règles de sécurité par tous. Profitons de cette tribune pour rappeler quelques fondamentaux aux usagers de la route, qu'ils soient adeptes des modes de transport doux ou automobilistes. La sécurité routière est l'affaire de tous et exige une vigilance collective.

Cyclistes et utilisateurs de trottinettes, privilégiez la sécurité et la visibilité en portant un casque, des vêtements clairs, des gilets fluo et des équipements lumineux. Respectez le code de la route, notamment les pistes cyclables, les feux et les priorités. Soyez attentifs aux piétons, accordez-leur la priorité et adaptez votre vitesse.

Automobilistes, partageons la route en respectant les limitations de vitesse, surtout à proximité des pistes cyclables et des passages piétons. Anticipez les mouvements des usagers vulnérables, notamment aux intersections, et adoptez une conduite courtoise en maintenant une distance de sécurité suffisante lors des dépassements.

Une conduite responsable et patiente de chacun garantit une cohabitation harmonieuse et une sécurité accrue pour tous. En appliquant ces règles simples, nous créons un environnement plus sûr et agréable à Saint-Nom-la-Bretèche. Soyons responsables et courtois sur la route !

Nous vous souhaitons à tous de joyeuses fêtes de fin d'année et un Noël rempli de joie et de sérénité.

@ très vite, Eric Frommweiler et Stéphanie Noguès, Conseillers Municipaux et toute l'Equipe « J'aime Saint-Nom ».



Prise de rendez-vous
sur label-vue.fr



Place de l'Europe St-Nom-la-Bretèche

01 34 62 18 75

Du mardi au samedi
de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 19h



SAS ISSNER
paysagiste

06 33 66 23 43

Création et entretien d'espaces verts
Elagage / Abattage
Maçonnerie paysagère (pavage, clôture...)

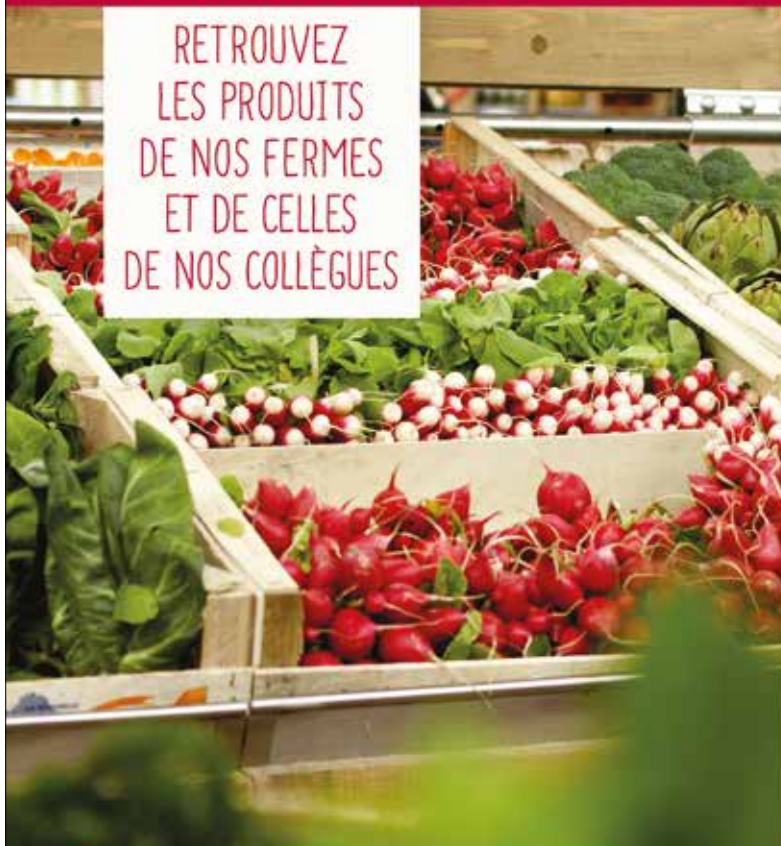
40, rue Charles de Gaulle
78860 Saint-Nom-la-Bretèche

sas.issner@gmail.com



CULTIVONS LA PROXIMITÉ !

RETROUVEZ
LES PRODUITS
DE NOS FERMES
ET DE CELLES
DE NOS COLLÈGUES



**LES FERMES
DE GALLY**



LE MARCHÉ • L'ÉPICERIE • LE CAFÉ

**Le choix du bon,
du sain, du juste**

Le marché et l'épicerie des Fermes de Gally rassemblent le meilleur de la production agricole française. L'épicier, la crémière, le caviste, le charcutier et le primeur travaillent en direct avec les producteurs.



20 rue des petits prés - Feucherolles • lesfermesdegally.com

Cardinal



Immobilier

Depuis 1981 !

VIAGER

VENTE

PROGRAMMES NEUFS

LOCATION

GESTION



Cardinal Immobilier intervient depuis plus de **40 ans** sur votre secteur avec des **collaborateurs salariés**.

Nous sommes à vos côtés pour faire que vos **rêves immobiliers** deviennent réalité !

Benoit Dauptain



01 34 62 11 72

Suivez nous sur Instagram !

9, rue André le Bourblanc - 78590 Noisy-le-Roi

www.agenceducardinal.fr

contact@agenceducardinal.fr



La structure
d'accompagnement
à domicile, humaine
par nature et proche
de chez vous.

7J/7
24H/24



Priorité Seniors

SERVICES ET
PETITS BONHEURS
À DOMICILE

3 rue de Verdun - Bâtiment J - 78590 Noisy-le-Roi

07 44 95 60 53

contact@prioriteseniors.fr

www.prioriteseniors.fr

Notre mission, vous soutenir
dans tous les moments
de votre vie pour :



VOUS ÉPAULER DANS VOTRE INTIMITÉ

- Au lever et au coucher
- Pour la toilette et s'habiller
- La nuit afin de veiller sur votre sécurité



VOUS CONCOCTER DE BONS PETITS PLATS

- Prise en charge des courses et préparation de repas équilibrés
- Respect et suivi des régimes particuliers
- Aide à la prise des repas



VOUS ACCOMPAGNER
DANS TOUS VOS RENDEZ-VOUS

- Rendez-vous médicaux, coiffeur, emplettes...
- Promenades, jeux, activités manuelles...
- Sorties culturelles, découvertes, accompagnement pendant les vacances



VOUS SOULAGER AU QUOTIDIEN

- Pour entretenir votre intérieur
- Pour prendre soin du linge et du repassage
- Pour utiliser les appareils numériques (ordinateur, smartphone, tablette...)



VOUS SIMPLIFIER DANS VOTRE GESTION
ADMINISTRATIVE

- Gestion du courrier
- Ranger les papiers et mise à jour des dossiers
- Aide dans les démarches administratives

